



Litige pour une vente de voiture

Par **Frederic67**, le **15/10/2009** à **17:55**

Bonjour, j'ai vendu le 07/10 une voiture d'occasion à un autre particulier pour la somme de 2100 euros. La voiture avait été essayée par son ami (garagiste de son emploi) et je suis allé chez ce garagiste avec le véhicule pour le déposer (la personne ne pouvait pas se déplacer j'ai donc effectué le trajet afin de l'arranger, environ 80 kms aller-retour) et rencontrer l'acheteur pour faire les papiers de la vente. L'acheteur a pris possession du véhicule, nous avons fait les papiers, j'ai reçu le règlement. Le lendemain j'avais un courrier (simple, pas de recommandé) dans ma boîte à lettre dans lequel l'acheteur m'accuse de lui avoir "soigneusement dissimulé" des impacts sur le pare-brise (je ne sais pas comment cela est possible!), courrier dans lequel elle s'indigne aussi de mon manque de gentillesse (80 kms aller-retour en deux voitures avec mon épouse pour déposer le véhicule chez son garagiste?). Elle dit aussi se mettre en relation de suite avec le service juridique de son assurance. Il me paraît évident que des impacts sur le pare-brise (pas de problème au contrôle technique) ne constituent pas un vice caché, mais j'aimerais quand même avoir votre avis. Je n'ai pas donné suite à ce courrier et pas eu de nouvelles depuis une semaine, que me conseillez-vous? D'avance merci pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **15/10/2009** à **18:13**

bonsoir, rassurez vous, il n'y a pas de vice caché, cordialement

Par **Frederic67**, le **16/10/2009** à **11:20**

Bonjour,rnrnMerci beaucoup pour votre réponse, je peux donc me permettre de ne donner aucune suite à ce courrier ?rnrnCordialement

Par **jeetendra**, le **16/10/2009** à **11:30**

bonjour, comme il n'y a pas de vice caché, vous pouvez vous appuyer sur la force obligatoire du contrat de vente du véhicule d'occasion pour considérer la vente comme ferme et définitive et opposer légitimement une fin de non-recevoir à toute demande de remboursement de l'acheteur. Tenez bon, cordialement.

Par **Frederic67**, le **17/10/2009** à **20:01**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, vos indications sont précises et précieuses, bravo pour votre professionnalisme.rnrnCordialement